

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00093

Numéro SIREN : 698 800 935

Nom ou dénomination : ALSTOM Crespin SAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 206



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ALSTOM CRESPIN SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

ALSTOM CRESPIN SAS

Société par action simplifiée au capital de 18 000 000 €

Siège social : 48, rue Albert Dhalenne 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

RCS Valenciennes B 698 800 935

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'associé unique de la société ALSTOM Crespin SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALSTOM Crespin SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- de la note 1 – « Règles et méthodes comptables » concernant le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des indemnités de retraite ;
- de la note 1 – « Règles et méthodes comptables » concernant le changement d'estimation comptable relatif aux modalités de mesure de l'avancement des contrats.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats long terme

Alstom Crespin SAS constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe intitulée « 1.3 - Contrats à l'avancement ». Cette note précise que la société comptabilise, le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement par les coûts. La méthode de l'avancement par les coûts implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats. Nous avons également revu les calculs effectués par la société, comparé les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction Générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 Novembre 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Président consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Fait à Paris La Défense, le 29 novembre 2021

Jean-Luc BARLET
Mazars

ALSTOM CRESPIN SAS

COMPTES ANNUELS

Exercice 01/01 au 31/03/2021

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/03/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 548 976	27 799 328	11 749 648	12 817 798
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 689 857		1 689 857	1 689 857
Constructions	88 846 063	72 356 439	16 489 623	17 059 358
Installations techniques, matériel, outillage	48 622 996	39 007 754	9 615 241	10 103 031
Autres	7 070 859	6 732 287	338 571	391 164
Immobilisations corporelles en cours	6 675 572	198 000	6 477 572	2 901 598
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 565 669	300	3 565 369	3 565 369
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	823 842		823 842	823 842
ACTIF IMMOBILISE	196 843 837	146 094 110	50 749 726	49 352 019
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	48 135 593	7 100 000	41 035 593	2 126 863
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	33 645 734		33 645 734	37 900 278
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	908 406 287	864 000	907 542 287	811 039 352
Autres	13 734 098		13 734 098	211 482 151
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	71 341		71 341	2 783 588
Charges constatées d'avance	2 711 941		2 711 941	8 669 245
ACTIF CIRCULANT	1 006 704 997	7 964 000	998 740 997	1 074 001 479
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 203 548 834	154 058 110	1 049 490 724	1 123 353 498

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/03/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Capital	18 000 000	18 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	61 258 777	61 258 777
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	1 800 000	1 800 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(142 546 238)	34 789 161
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(245 623 578)	(151 707 399)
Subventions d'investissement	486 379	87 756
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(306 624 660)	(35 771 704)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	439 791	439 791
AUTRES FONDS PROPRES	439 791	439 791
Provisions pour risques	154 053 726	97 070 797
Provisions pour charges	33 533 905	8 496 118
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 587 632	105 566 916
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	581 314 839	578 389 308
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 835 826	310 058 396
Dettes fiscales et sociales	144 469 992	154 524 705
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	603 325	279 485
Autres dettes	43 117 257	3 952 719
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	172 746 718	5 913 881
DETTES	1 168 087 960	1 053 118 495
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 049 490 724	1 123 353 498

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/03/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	42 757 546	10 447 581	53 205 128	785 815 553
Production vendue de services	1 398 270	9 024 697	10 422 967	76 517 735
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	44 155 816	19 472 279	63 628 095	862 333 288
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 376	12 806
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			103 174 766	11 366 259
Autres produits			286 818	76 461
PRODUITS D'EXPLOITATION			167 091 057	873 788 816
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			177 268 884	474 873 821
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(46 663 785)	
Autres achats et charges externes			58 321 688	290 693 759
Impôts, taxes et versements assimilés			1 185 658	9 630 222
Salaires et traitements			21 678 974	80 331 454
Charges sociales			10 425 766	35 790 412
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 178 266	8 589 189
Sur immobilisations : dotations aux provisions			198 000	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			7 964 000	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			159 567 482	86 362 563
Autres charges			17 139 199	39 217 577
CHARGES D'EXPLOITATION			409 264 135	1 025 489 000
RESULTAT D'EXPLOITATION			(242 173 078)	(151 700 183)
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			273 466	1 598 970
Autres intérêts et produits assimilés			61 569	356 358
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			(41 625)	182 543
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			293 410	2 137 872
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 686 331	4 262 290
Différences négatives de change			57 578	140 022
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 743 910	4 402 312
RESULTAT FINANCIER			(3 450 499)	(2 264 440)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(245 623 578)	(153 964 623)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/03/2021</i>	<i>31/12/2020</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		(2 257 224)
TOTAL DES PRODUITS	167 384 467	875 926 689
TOTAL DES CHARGES	413 008 046	1 027 634 089
BENEFICE OU PERTE	(245 623 578)	(151 707 399)

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition, clôturé le 31 mars 2021, dont le total est de 1.049.490.724 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 245.623.578 Euros.

L'exercice a une durée de 3 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont établis en milliers d'euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2021 ont été établis suivant les principes généraux du Plan Comptable et les différents textes relatifs à son application suivant l'ANC 2014-03.

Changement de méthode comptable :

Suite au rachat par le Groupe Alstom de Bombardier France, devenu Alstom Crespin SAS, un changement de méthode comptable a été opéré consistant à la comptabilisation des indemnités de départ à la retraite en tant que provision pour pension. Ainsi, une provision de 25,7 M€ correspondant au montant IDR du 31 décembre 2020 a été inscrite au passif par contrepartie des capitaux propres et une réduction de 653K€ a été comptabilisée par contrepartie de résultat correspondant à la variation de la période.

Changement d'estimation comptable :

Dans le contexte de rachat de la société par le Groupe Alstom, la société a été amenée à redéfinir les modalités de mesure de l'avancement de ses contrats, et a donc opéré un « changement d'estimation ». Ainsi les coûts de R&D ont été considérés comme génériques et donc non alloués aux contrats. Par ailleurs, certains coûts ont été considérés comme des inefficiences, et donc exclus de la mesure de l'avancement. Enfin, les achats de composants et de produits semi-finis ont été considérés comme non spécifiquement alloués aux contrats à ce stade de leur utilisation et donc comptabilisés en stocks. Ces changements d'estimation amènent à une diminution du chiffre d'affaire reconnu lors de la période à hauteur de 171 M€.

1.1 - IMMOBILISATIONS

Sous réserve de l'opération de réévaluation libre réalisée en 1990 et de l'incidence de la réévaluation légale pratiquée en 1976, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition. Les productions d'immobilisations par l'entreprise sont valorisées au coût de production.

L'entreprise ne pratique pas d'amortissements accélérés (amortissements dérogatoires ou dégressifs).

Les amortissements économiques pour dépréciation, figurant à l'actif du bilan, sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

- Programmes informatiques	3 ans
- Propriété intellectuelle	8 ans
- Construction	20 ans
- Matériel et outillage	10 à 20 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel roulant	4 à 10 ans
- Matériel de bureau	8 ans
- Agencements et installations	10 ans

ALSTOM CRESPIN SAS

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement.

Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères sont remplis ; ils doivent notamment générer à terme des avantages économiques futurs, être directement liés à la vente de nouveaux produits.

Ces coûts sont amortis en fonction des nouvelles commandes obtenues sur le produit afférent.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire des titres est inférieure à son coût historique (acquisition), une provision pour dépréciation est constituée conformément à la réglementation comptable en vigueur.

1.2– STOCKS MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Les stocks de matières et autres approvisionnements sont valorisés aux prix d'achat moyen pondéré ; ils ne comprennent pas de frais internes. Ils font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur utilisation devient aléatoire.

S'agissant de la division Services, le stock de pièces a été valorisé car il n'est pas directement rattaché à un contrat.

1.3 – CONTRATS A L'AVANCEMENT

La société applique la méthode de l'avancement pour la comptabilisation des contrats à long terme. Le taux d'avancement est calculé par le pourcentage des coûts encourus sur les coûts à terminaison.

Les coûts incluent tous les coûts directs et indirects de production, les achats de matières et de fournitures ainsi que les provisions pour garanties et pénalités, et représentent la meilleure estimation tenant compte de toutes les circonstances et événements connus ou prévisibles pouvant avoir un impact sur le résultat de chacun des contrats.

Les coûts à terminaison pour les contrats sont préparés par les responsables de projet sous la supervision de la direction et la revue des contrats et les procédures d'estimation des coûts permettent de produire des estimations raisonnables et fiables.

Nous précisons par ailleurs que ces prévisions tiennent compte d'hypothèses de réduction de coûts et de performance que nous estimons pouvoir atteindre ainsi que du résultat d'éventuelles négociations en cours dont la probabilité de conclusion/réussite est forte.

Il est tenu compte de provisions individuelles par contrat, déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice.

Pour les contrats comportant plusieurs options, ces dernières sont consolidées au contrat initial pour le calcul des marges à l'avancement.

1.4 – CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale historique. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

1.5 – NOTE SUR EVENEMENT MARQUANT DURANT L'EXERCICE AU 31 MARS 2021

En date du 29 janvier 2021, le groupe Alstom a annoncé la réalisation de l'opération d'acquisition de Bombardier Transport.

La société Bombardier Transport France S.A.S. est devenue une filiale d'Alstom Holdings.

ALSTOM CRESPIN SAS

2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

(Chiffres en milliers d'Euros)

2.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

(Montant net au 31/03/21 : 11.750)

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEURS BRUTES				
	Au 31/12/20	Investissements	Cessions	Au 31/03/21
Programmes informatiques	5.368	0	0	5.368
Propriété intellectuelle	34.181	0	0	34.181
Sous-total	39.549	0	0	39.549

AMORTISSEMENTS				
	Au 31/12/20	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises sur Cessions	Au 31/03/21
Programmes informatiques	5.368	0	0	5.368
Propriété intellectuelle	21.363	1.068	0	22.431
Sous-total	26.731	1.068	0	27.799

Montant net total	12.818	-1.068	0	11.750
-------------------	--------	--------	---	--------

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

(Montant net au 31/03/21 : 34.610)

La variation de la valeur nette soit + 2.465 s'analyse comme suit :

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES				
	Au 31/12/20	Investissements	Cessions / Virement de poste à poste	Au 31/03/21
Terrains et agencements	1.689	0	0	1.689
Constructions	88.846	0	0	88.846
Matériel et outillage	48.623	0	0	48.623
Autres immobilisations	7.071	0	0	7.071
Immos corporelles en cours	2.902	3.774	0	6.676
Avances et acomptes	0	0		0
Sous-total	149.131	3.774	0	152.905

ALSTOM CRESPIN SAS

AMORTISSEMENTS

	Au 31/12/20	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises sur Cessions / Virement de poste à poste	Au 31/03/21
Terrains et agencements	0	0	0	0
Constructions et agencements	71.787	570	0	72.357
Matériel et outillage	38.520	488	0	39.008
Autres immobilisations	6.679	53	0	6.732
Sous-total	116.986	1.111	0	118.097

DEPRECIATIONS

	Au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Au 31/03/21
Immos corporelles en cours	0	198	0	198
Sous-total	0	0	0	0

Montant net total	32.145	2.465	0	34.610
-------------------	--------	-------	---	--------

2.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

(Montant net au 31/03/21 : 4.389)

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

VALEURS BRUTES

	Au 31/12/20	Augmentation / Virement de poste à poste	Diminution / Virement de poste à poste	Au 31/03/21
Titres de participations	3.565	0	0	3.565
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immo financières	824	0	0	824
Sous-total	4.389	0	0	4.389

DEPRECIATIONS

	Au 31/12/20	Augmentation	Diminution	Au 31/03/21
Titres de participations	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

Montant total	4.389	0	0	4.389
---------------	-------	---	---	-------

2.4 – PRETS :

(Montant net au 31/03/21 : 0)

2.5 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Montant net au 31/03/21 : 824)

Ce poste concerne les dépôts et cautionnements versés.

ALSTOM CRESPIN SAS

2.6 - STOCKS EN COURS ET PRODUITS FINIS

(Montant net au 31/03/21 : 41.036)

Ce poste représente le stock non directement attaché à un contrat, utilisé par le service après-vente pour un montant de 1.472 K.

Suite à un changement d'estimation comptable, les achats de composants et de produits semi-finis ont été considérés comme non spécifiquement alloués aux contrats à ce stade de leur utilisation en stocks (cf Note 1. Règles et méthodes comptables).

46 M€ ont été ainsi reconnus en stocks, dépréciés à hauteur de 7.1 M€.

2.7- AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

(Montant net au 31/03/21 : 33.646)

Ce poste représente des avances consenties à nos fournisseurs, au titre de différents marchés (NAT, REGIO2N, RER NG, M7, ...).

2.8 - CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(Montant net au 31/03/21 : 907.542)

Elles comprennent :

- des créances clients pour	272.838
- des provisions pour factures à établir pour	635.568
- des provisions pour dépréciations de créances clients pour	- 864

2.9 - AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION ET CREANCES DIVERSES

(Montant net au 31/03/21 : 13.734)

Ces postes comprennent :

- Créances sur le personnel	92
- Créances sur organismes sociaux	400
- Créances diverses sur l'Etat et les collectivités (dont TVA, CIR, dégrèvement CET)	12.884
- Fournisseurs débiteurs	337
- Divers	21

2.10 - ECARTS DE CONVERSIONS

Leur montant étant non significatif, ces écarts ont été négligés au 31 mars.

2.11 - CAPITAL

(Montant net au 31/03/21 : 18.000)

(en Keuros)	Capital	Réserve légale	Report à nouveau
Au 31/12/2020	18.000	1.800	+34.789
Suivant décision de l'AGO du 06/05/2021			
Affectation de la perte 2020			-151.707
Au 31/03/2021	18.000	1.800	-116.918

ALSTOM CRESPIN SAS

Nombre d'actions composant le capital social : 10 000 actions de 1.800 Euros.

Au 31 mars, a été comptabilisée une provision pour indemnités de départ en retraite pour 25.628 K Euros, en contrepartie du poste de report à nouveau.

2.12 - RESERVE LEGALE

La réserve légale reste inchangée à hauteur de 10% du capital social soit 1.800 K Euros.

2.13 - PROVISIONS POUR RISQUES

(Montant net au 31/03/21 : 154.053)

	Au 31/12/20	Dotation	Reprise	Au 31/03/21
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour garanties données aux clients	10.824	28.110	123	38.811
Autres provisions pour risques sur contrats	0	43.000	0	43.000
Provisions pour pertes à terminaison	84.606	87.133	102.398	69.341
Provisions pour impôts	161	1.261	0	1.422
Provisions pour litiges sociaux	1.479			1.479

Montant total	97.070	159.504	102.521	154.053
---------------	--------	---------	---------	---------

Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		159.504	102.521	
- financières				
- exceptionnelles				

Les provisions pour risques et charges constituées sont déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice.

Ces provisions sont réajustées chaque année.

ALSTOM CRESPIN SAS

2.14 - PROVISIONS POUR CHARGES

(Montant net au 31/03/21 : 33.534)

	Au 31/12/20	Dotation	Reprise	Au 31/03/21
Provision pour remise en état	2.041	0	0	2.041
Provision pour médailles du travail	6.088	63	134	6.017
Provision pour restructuration	367	0	0	367
Provision pour pension	0	25.628	519	25.109

Montant total	8.496	25.691	653	33.534
---------------	-------	--------	-----	--------

Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		25.691	653	
- financières				
- exceptionnelles				

2.15 - DETTES FINANCIERES

(Montant net au 31/03/21 : 0)

2.16 - DETTES FINANCIERES DIVERSES

(Montant net au 31/03/21 : 0)

2.17 - AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES

(Montant net au 31/03/21 : 581.315)

Ce poste reprend les avances perçues sur commandes en cours, notamment les contrats NAT, REGIO2N, RERNG.

2.18 - DETTES D'EXPLOITATION

(Montant net au 31/03/21 : 370.306)

- Fournisseurs (dont provision pour factures non parvenues : 85.193).....	225.836
- Dettes fiscales et sociales	144.470

2.19 - DETTES DIVERSES

(Montant net au 31/03/21 : 43.720)

Ces dettes concernent :

- Cash B.T.T.C.I	39.418
- Frais divers à payer	2.621
- Fournisseurs d'immobilisations et frais à payer sur achats d'immobilisations	603
- Autres comptes créditeurs	1.078

ALSTOM CRESPIN SAS

2.20 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2.712	172.747
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Montant total	2.712	172.747

A été comptabilisé en produits constatés d'avance un montant de 171.244 K Euros, dans le cadre d'un changement d'estimations comptables (cf Note 1. Règles et méthodes comptables).

2.21 – TRANSFERT DE CHARGES

(Au 31/03/21 : 0)

2.22 – PRODUITS FINANCIERS SUR CREANCES

(Au 31/03/21 : 269)

- dont intérêts sur prêts à Bombardier Transportation Treasury Canada..... 269

2.23 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant.

2.24 – SITUATION FISCALE LATENTE

Fiscalité latente différée	
Organic	1.758
Provisions pour pertes à terminaison	69.341
TOTAL	71.099
Correspondant à des impôts différés actifs (25,83%)	18.365
Déficits fiscaux cumulés	650.380

ALSTOM CRESPIN SAS

2.25 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances (montant brut)	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé		
Prêts	0	
Autres immobilisations financières		824
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	908.406	
Autres créances d'exploitation	13.734	
Charges constatées d'avance	2.712	
Montant total	924.852	824

Dettes (montant brut)	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes	581.315		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225.836		
Dettes fiscales et sociales	144.470		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	603		
Autres dettes	43.117		
Produits constatés d'avance	172.747		
Montant total	1.168.088	0	0

2.26 - AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants : cette information n'est pas communiquée car elle aurait pour conséquence l'individualisation d'une rémunération.

2.27 - EFFECTIF MOYEN (pour le 1^{er} trimestre 2021)

	Personnel salarié
Ingénieurs et Cadres	713
ETAM	489
Ouvriers	545
Total effectif moyen	1.747

ALSTOM CRESPIN SAS

2.28 - ENTREPRISES LIEES

Montants présentés en Euros concernant les entreprises liées, compris dans les rubriques suivantes

Entité	Créances	Avances et acomptes reçus	Dettes	Avances et acomptes versés
ALSTOM TRANSPORT	79.213	-6.081	-935.991	
BOMBARDIER TRANSPORTATION CANADA INC			-700.458	
BOMBARDIER TRANSPORTATION AUSTRIA			-16.418	
BOMBARDIER TRANSPORTATION CZECH REPUBLIC			-22.006.854	2.127.463
BOMBARDIER TRANSPORTATION GMBH GERMANY	65.588		-4.122.253	
BOMBARDIER TRANSPORTATION PROPULSION & CONTROLS GERMANY GMBH				2.674.061
BOMBARDIER TRANSPORTATION SIGNAL GERMANY GMBH			-79.071	
BOMBARDIER TRANSPORT RAILWAY EQUIPEMENT (QUINGDAO) CO. LTD. CHINA	3.500		-273.872	
BOMBARDIER TRANSPORTATION ITALY			-1.405.977	
BOMBARDIER TRANSPORTATION BELGIUM N.V	7.167.822	-24.061.007	-1.703.522	
BOMBARDIER TRANSPORTATION POLAND			-4.590.730	
BOMBARDIER EUROPEAN HOLDING S.L.U. SPAIN			-13.831.066	3.467.777
BOMBARDIER TRANSPORTATION UK LTD.	281.574		-308.537	
BOMBARDIER TRANSPORTATION SWEDEN AB	82.111		-1.041.173	11.313.561
BOMBARDIER TRANSPORTATION HUNGARY KFT			-974.591	10.352.033
BOMBARDIER TRANSPORTATION TAIWAN LTD.	2.003.157			
BOMBARDIER TRANSPORTATION INDIA LTD			-22.559.534	3.286.914
BOMBARDIER TRANSPORTATION SWITZERLAND AG	63.065		-453.859	
BOMBARDIER TRANSPORTATION SHARED SERVICES PHILIPPINES INC	159.121			
BOMBARDIER TRANSPORTATION SHARED SERVICES ROMANIA S.R.L.	423.695		-459.200	
BOMBARDIER TRANSPORTATION HOLDINGS USA	18.935			
BOMBARDIER TRANSPORTATION CONSULTING SHANGAI CO. LTD.	863.326			
BOMBARDIER TRANSPORTATION MAROC	57.131			
Montant total	11.268.238	-24.067.088	-75.463.106	33.221.809

- intérêts financiers concernant les entreprises liées 3.567
- produits financiers concernant les entreprises liées 273

2.29 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Indemnités conventionnelles de départ en retraite :

Les engagements pris en matière d'indemnités conventionnelles de départ en retraite s'élèvent, au 31 mars 2021, à 25.109 milliers d'Euros.

Ce montant correspond au calcul effectué par le cabinet d'actuaire Towers Watson en liaison avec Bombardier Corporate Inc..

L'indemnité à laquelle les salariés auront droit lorsqu'ils partiront à la retraite, compte tenu de leur salaire à la date de leur départ, est calculée au prorata des années de présence, majorée des charges sociales, puis actualisée.

ALSTOM CRESPIN SAS

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes : âge de départ à la retraite retenu à 65 ans, taux d'actualisation de 1,00 %, taux d'augmentation des salaires de 2,75 %.

Les chiffres sont corrigés, compte tenu d'une statistique sur les hypothèses de sorties avant l'âge de la retraite.

Contrat d'affacturage :

La société dispose d'un contrat d'affacturage dont la position au 31 mars 2021 s'élève à 2.883 K Euros.

Garanties bancaires et divers :

. Cautions bancaires sur marchés et divers 1.575

La société B.T.T.C.I. a souscrit en faveur de nos clients des garanties bancaires pour un montant total de 733.027 K Euros.

2.30 - RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Au 31 mars 2021, Bombardier Transport France S.A.S entre dans le périmètre de consolidation de la société française Alstom au travers d'Alstom Holdings SA.

2.31 – DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021 s'élève à 63.628 K Euros et se répartit dans les zones géographiques suivantes :

	Production de biens	Production de services	Total
Belgique	9.321	7.564	16.885
Canada		622	622
Chine	2	137	139
Italie	57	84	141
Pays-Bas	646		646
Philippines		127	127
Roumanie		424	424
Suisse	178		178
UK	217		217
Autres zones hors France	26	67	93
Chiffre d'affaires Export	10.447	9.025	19.472
Chiffre d'affaires France	42.758	1.398	44.156
Chiffre d'affaires total	53.205	10.423	63.628

ALSTOM CRESPIN SAS

2.32 – DETAIL DES FRAIS A PAYER

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues	87.815
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	476
Contribution sociale de solidarité	1.758
Cotisation foncière des entreprises	272
Taxes foncières	290
Cotisation à l'effort sur la construction	457
Taxe sur les véhicules de sociétés	11
Taxe d'apprentissage – reversements aux écoles	69
Prélèvement à la source	400
Etat - charges à payer	261
Organismes sociaux - charges à payer	6.707
Personnel - charges à payer	16.244
Montant total	114.760

2.33 – DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Factures à établir aux clients	635.568
Acomptes versés taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue	362
Etat, dégrèvement CET à recevoir	588
Etat, Crédit d'impôt recherche (CIR)	2.244
Montant total	638.762

2.34 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

. Suivi du droit individuel à la formation

Le 1^{er} janvier 2015, est entré en vigueur le dispositif de Compte Personnel de Formation, avec notamment pour conséquence la disparition de la mise à jour du droit individuel à la formation.

. Recherche et développement

Le montant de 2.244.224 € figurant en créance sur l'état correspond au crédit d'impôt recherche 2019 dont la déclaration a été établie en 2020.

ALSTOM CRESPIN SAS

2.35 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATION

Des participations minoritaires sont détenues dans diverses entreprises, en relation avec l'activité de la société.

La valeur brute totale de ces participations s'élève à 3.565.669 € ; soit une stabilité par rapport à la situation au 31 décembre 2020.

ALSTOM Crespin SAS
Société par actions simplifiée au capital de 18 000 000 euros
Siège social : 1, Place des Ateliers, 59154 Crespin
698 800 935 RCS Valenciennes
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 30 novembre,

ALSTOM Holdings, Société Anonyme, dont le siège social est au 48 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, RCS Bobigny 347 951 238, en qualité d'associé unique de la Société (l' « Associé Unique »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 mars 2021 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) (exercice social allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021) ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ; et
- le texte des projets de décisions.

A pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par perte nette de 245.623.578,67 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième décision

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Troisième décision

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 245.623.578,67 euros, au compte de report à nouveau.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Quatrième décision

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, approuve expressément le montant de 56 483 euros correspondant aux charges et dépenses non-déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice et visées à l'article 39-4 du CGI.

Cinquième décision

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales y afférentes, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique



ALSTOM Holdings
Laurent MARTINEZ

2021.11.30 - ACRE - PV DAU - Comptes au 31.03.21

Rapport d'audit final

2021-12-08

Créé le :	2021-12-07
De :	Valerie Astier (valerie.astier@alstomgroup.com)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA637X9YdHNvyPAeoALFwGx0tLSkqIC2Hi

Historique « 2021.11.30 - ACRE - PV DAU - Comptes au 31.03.21 »

-  Document créé par Valerie Astier (valerie.astier@alstomgroup.com)
2021-12-07 - 08:31:57 GMT- Adresse IP : 165.225.21.40
-  Document envoyé par courrier électronique à Laurent MARTINEZ (laurentv.martinez@alstomgroup.com) pour signature
2021-12-07 - 08:32:59 GMT
-  Courrier électronique consulté par Laurent MARTINEZ (laurentv.martinez@alstomgroup.com)
2021-12-08 - 10:09:59 GMT- Adresse IP : 104.47.9.254
-  Document signé électroniquement par Laurent MARTINEZ (laurentv.martinez@alstomgroup.com)
Date de signature : 2021-12-08 - 14:35:20 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 165.225.76.131
-  Accord terminé
2021-12-08 - 14:35:20 GMT

1

BILAN - ACTIF

Certifié conforme

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 3

Adresse de l'entreprise 1 PLACE DES ATELIERS 59154 CRESPIN

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 6 9 8 8 0 0 9 3 5 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1	
					31032021		31122020	
					Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	27 799 328	11 749 648	12 817 798	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 689 857	1 689 857	1 689 857	
		Constructions	AP	AQ	72 356 439	16 489 623	17 059 358	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	39 007 754	9 615 241	10 103 031	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 732 287	338 571	391 164	
		Immobilisations en cours	AV	AW	198 000	6 477 572	2 901 598	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	300	3 565 369	3 565 369	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	823 842	823 842	823 842	
TOTAL (II)			BJ	BK	146 094 110	50 749 726	49 352 019	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	7 100 000	41 035 593	2 126 863	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	33 645 734	33 645 734	37 900 278	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	864 000	907 542 287	811 039 352	
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 734 098	13 734 098	211 482 151	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités			CF	CG	71 341	71 341	2 783 588	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 711 941	2 711 941	8 669 245	
	TOTAL (III)		CJ	CK	7 964 000	998 740 997	1 074 001 479	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	154 058 110	1 049 490 724	1 123 353 498	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 18 000 000)			DA	18 000 000	18 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	61 258 777	61 258 777
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 800 000	1 800 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(142 546 238)	34 789 161
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(245 623 578)	(151 707 399)
	Subventions d'investissement			DJ	486 379	87 756
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(306 624 660)	(35 771 704)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	439 791	439 791	
TOTAL (II)			DO	439 791	439 791	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	154 053 726	97 070 797
	Provisions pour charges			DQ	33 533 905	8 496 118
	TOTAL (III)			DR	187 587 632	105 566 916
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	581 314 839	578 389 308
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	225 835 826	310 058 396
	Dettes fiscales et sociales			DY	144 469 992	154 524 705
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	603 325	279 485
	Autres dettes			EA	43 117 257	3 952 719
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	172 746 718	5 913 881
TOTAL (IV)			EC	1 168 087 960	1 053 118 495	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 049 490 724	1 123 353 498	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	586 773 120
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	42 757 546	FE	10 447 581	FF	53 205 128	785 815 553	
		FG	1 398 270	FH	9 024 697	FI	10 422 967	76 517 735	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	44 155 816	FK	19 472 279	FL	63 628 095	862 333 288	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 376	12 806		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	103 174 766	11 366 259		
	Autres produits (1) (11)				FQ	286 818	76 461		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	167 091 057	873 788 816		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	177 268 884	474 873 821		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(46 663 785)			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	58 321 688	290 693 759		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 185 658	9 630 222		
Salaires et traitements*					FY	21 678 974	80 331 454		
Charges sociales (10)					FZ	10 425 766	35 790 412		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	2 178 266	8 589 189		
					GB	198 000			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	7 964 000			
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	159 567 482	86 362 563			
Autres charges (12)				GE	17 139 199	39 217 577			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	409 264 135	1 025 489 000			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(242 173 078)	(151 700 183)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	273 466	1 598 970		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	61 569	356 358		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN	(41 625)	182 543		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	Total des produits financiers (V)			GP	293 410	2 137 872			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 686 331	4 262 290		
	Différences négatives de change				GS	57 578	140 022		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	Total des charges financières (VI)			GU	3 743 910	4 402 312			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 450 499)	(2 264 440)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(245 623 578)	(153 964 623)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		(2 257 224)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	167 384 467	875 926 689		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	413 008 046	1 027 634 089		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(245 623 578)	(151 707 399)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	273 466	1 598 970	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	3 566 892	3 254 269	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
joindre en annexe :							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	39 548 976	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	1 689 857	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	50 905 329	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	37 940 734	KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	48 622 996	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	48 347	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 022 512	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	2 901 598	LI		LJ	3 773 974	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	149 131 374	LO		LP	3 773 974	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	3 565 669	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	823 842	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	4 389 511	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	193 069 862	ØH		ØJ	3 773 974		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	39 548 976	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	1 689 857	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	50 905 329	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	37 940 734	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	48 622 996	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	48 347	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	7 022 512	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	6 675 572	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	152 905 349	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	3 565 669	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	823 842	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	4 389 511	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	196 843 837	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	26 731 178	PF	1 068 149	PG		PH		27 799 328				
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM	37 646 139	PN	330 490	PO		PQ		37 976 629				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	34 140 565	PW	239 244	PX		PY		34 379 809				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	38 519 965	QA	487 789	QB		QC		39 007 754				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	48 347	QI		QJ		QK		48 347				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 631 348	QM	52 592	QN		QO		6 683 940				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	116 986 365	QV	1 110 116	QW		QX		118 096 482				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	143 717 543	ØP	2 178 266	ØQ		ØR		145 895 810				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NY	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	10 824 114	4F	28 110 019	4G	123 444	4H	38 810 689
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	84 606 284	4K	87 132 822	4L	102 397 526	4M	69 341 580
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	366 998	4Y	25 628 000	4Z	519 000	5A	25 475 998
	Provisions pour impôts (1)	5B	160 910	5C	1 261 057	5D		5E	1 421 967
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	6 088 120	5S	63 583	5T	134 796	5U	6 016 907
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 520 489	5W	43 000 000	5X		5Y	46 520 489
	TOTAL II	5Z	105 566 916	TV	185 195 482	TW	103 174 766	TX	187 587 632
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F	198 000	6G		6H	198 000
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	300	9V		9W		9X	300
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	7 100 000	6R		6S	7 100 000
	Sur comptes clients	6T		6U	864 000	6V		6W	864 000
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	300	TY	8 162 000	TZ		UA	8 162 300
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	105 567 216	UB	193 357 482	UC	103 174 766	UD	195 749 932
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	193 357 482	UF	103 174 766				
	– financières	UG		UH					
	– exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

Provisions pour impôts

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/03/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	823 842	UV		UW	823 842			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	908 406 287		908 406 287					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	91 542		91 542					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	400 300		400 300					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 396 348		8 396 348					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	4 487 767		4 487 767					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	358 138		358 138					
	Charges constatées d'avance		VS	2 711 941		2 711 941					
	TOTAUX			VT	925 676 169	VU	924 852 327	VV	823 842		
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	173 000 000						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	225 835 826		225 835 826						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 244 027		16 244 027						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 569 393		11 569 393						
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	112 662 590		112 662 590						
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 993 980		3 993 980						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	603 325		603 325						
Groupe et associés (2)		VI	39 418 082		39 418 082						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 699 175		3 699 175						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	172 746 718		172 746 718						
TOTAUX			VY	586 773 120	VZ	586 773 120					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31 03 2021				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA			
									WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	72 076		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	56 483	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	15 593				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW	134 987 818		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	131 890 415	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	150	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	3 097 253				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
									WO			
									XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	1 301 614		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	136 361 508	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	245 623 578	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
									WH			
									WP			
									WW			
									XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI		
{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XJ	213 477 850	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		
										XO	213 477 850	

Désignation de l'entreprise <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	436 902 001
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	436 902 001
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	213 477 850
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	650 379 852
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour pertes à terminaison			8X	87 132 823	8Y 102 397 526
Provision indemnités de départ en retraite			8Z		9A 519 000
Provision risques sur contrats			9B	43 000 000	9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité			9K	1 757 592	9L 1 299 254
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	131 890 415	YO 104 215 780
			ligae WI		ligae WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	34 789 161			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(151 707 399)				– Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Dividendes	ZE			
							Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	(116 918 238)				Report à nouveau (X.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(116 918 238)		
						TOTAL II	ZH	(116 918 238)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7				YQ	Exercice N :		Exercice N – 1 :		
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance					YT	9 023 467	27 641 637			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8	445 222			XQ	1 564 524	4 154 109			
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	7 752 606	23 924 094			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	11 759 516	40 000 053			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES				ST	28 221 573	194 973 864			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	58 321 688	290 693 759			
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	(47 340)	3 871 817		
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z	1 232 998	5 758 404			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 185 658	9 630 222				
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée					YY	79 833 059	216 372 661			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	46 506 286	136 907 221			
DIVERS	– Montant brut des salaires *					ØB	22 847 732				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%	%		
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%			JK	Plus-values à 0%			JL	
			Plus-values à 19%			JM	Imputations			JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%			JN	Plus-values à 0%			JO	
			Plus-values à 19%			JP	Imputations			JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale					JH	N° SIRET de la société mère du groupe				
						JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCENéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE**Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01.01.2021 et clos le : 31.03.2021 Durée en nombre de mois **3****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	1 747 . 00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	60 . 00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	63 628 095
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	63 628 095

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	286 818
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 376
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	288 194

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	177 268 884
Variation négative des stocks	OQ	(46 663 785)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	56 757 164
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 119 303
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 146 030
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	190 627 596

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(126 711 305)
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-----------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	(126 711 305)
--	-----------	-----------------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31032021

N° SIRET

6 9 8 8 0 0 9 3 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE

ADRESSE (voie)

1 PLACE DES ATELIERS

CODE POSTAL

59154

VILLE

CRESPIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

10 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

ALSTOM HOLDINGS

N° SIREN (si société établie en France)

347951238

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

10 000

Adresse :

N°

48

Voie

r. ALBERT DHALENNE

Code Postal

93400

Commune

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032021

N° SIRET

6 9 8 8 0 0 9 3 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE

ADRESSE (voie)

1 PLACE DES ATELIERS

CODE POSTAL

59154

VILLE

CRESPIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SA

Dénomination

STVR

N° SIREN (si société établie en France)

397857251

% de détention

19.49

Adresse :

N°

214

Voie

r. LEON FOUCAULT

Code Postal

14200

Commune

HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA



31/03/2021

59154 CRESPI
698800935 IS1

[illegible]

CA21PROAVA



31/03/2021

[illegible]